

Lille, le 09 juin 2022



## **DÉCLARATION LIMINAIRE AU CTSD du 9 juin 2022**

Monsieur le Président,

Après une très longue période de crise sanitaire mais aussi de crise du dialogue social, nous reprenons aujourd'hui le chemin d'une certaine normalité. Notre présence ne signifie pas pour autant que nous donnions un blanc seing à l'administration. Certes les accords du 4 avril, que nous avons signés, comme la plupart des organisations syndicales douanières, prévoient une reprise du dialogue social, mais de nombreux points d'achoppement subsistent.

Nous en avons évoqué quelques-uns lors de l'audience du 30 mai.

Le SNAD-CGT continuera le combat contre le transfert de la fiscalité, notamment auprès de la future représentation parlementaire qui sortira des urnes les 12 et 19 juin.

Même si notre directrice générale considère que c'est acté, nous savons que ce choix inspiré par notre ancien ministre de tutelle est une aberration.

Comme pour les Français, le pouvoir d'achat est l'une des principales préoccupations des douaniers. L'inflation atteint des sommets. La tragique guerre en Ukraine, le dérèglement climatique et certaines pratiques commerciales en sont les causes.

Pour les douaniers, comme pour l'ensemble des fonctionnaires, il est urgent d'augmenter le point d'indice. Il faut également revoir les grilles indiciaires. En effet, l'obligation de maintenir les plus bas indices au niveau du SMIC, entraîne un tassement de cette grille qui laisse pantois de nombreux collègues.

Concernant les effectifs, notre administration repart dans sa mauvaise spirale de diminution, avec des justifications très discutables. Dans notre inter-région, certains services sont au bord de la rupture.

Pour nous il faut absolument inverser cette tendance.

Sur les points d'information de l'ordre du jour, nous ne manquerons pas d'intervenir au cours des débats.

En conclusion, nous espérons que notre nouveau ministre de tutelle fera mieux que son prédécesseur. En effet, en tant qu'ancien porte-parole du gouvernement, il sait parler, il faudra qu'il sache écouter les bonnes paroles des représentants du personnel et surtout agir en conséquence.